

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Le 14 novembre 2022 à 17 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	Absent
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Procuration à P. BESSIN
LEBRETON	Delphine	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEMESLE	Jean	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	Secrétaire de Séance	CAVELLEC	Didier	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à H. GUILLOTTE	POISSON	Jean-Marc	Procuration à J. HENNEQUIN
GULLON	Sandra	Procuration à M. PFEIFFER	WLASNIAK	Philippe	P
LAINÉ	Pauline	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

M. PIGASSE vote CONTRE, regrettant que les interventions du public ne figurent pas au compte-rendu.

M. le Maire explique que ces interventions ont lieu hors séance et ne peuvent figurer au procès-verbal, qui répond à des règles de forme ne permettant pas de les retranscrire.

Sous cette réserve, le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal.

N° 1 – CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Victor LAINÉ, chargé de projet, présente le projet de convention.

Le programme Petites Villes de Demain vise à accompagner les collectivités sélectionnées dans leur projet de revitalisation des centres-bourgs, par des moyens d'ingénierie, un accompagnement renforcé et des soutiens financiers spécifiques sur les études d'ingénierie. Au sein de Coutances mer et bocage, 3 communes sont lauréates : Agon-Coutainville, Coutances, Gavray-sur-Sienne. Suite à la signature de la convention d'adhésion en date du 21 mai 2021, les communes doivent concrétiser leurs projets de revitalisation respectifs par le biais d'une convention-cadre dans un délai maximal de 18 mois.

Pour structurer ou préciser leur projet de territoire, des groupes d'élus ont été désignés dans chacune des communes lauréates. En partant du diagnostic et des thématiques prioritaires pour leur avenir, des enjeux et des objectifs ont été identifiés. Puis, des propositions de projets, matures ou à approfondir, ont été définies pour s'inscrire dans la dynamique de revitalisation. Le pilotage de la démarche est assuré par un comité de projet composé, pour rappel, des 3 communes, de la communauté de communes, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Banque des territoires.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Certaines actions portées par les communes seront complémentaires avec le projet de territoire, les enjeux ou les compétences de l'intercommunalité. Ainsi, l'engagement de Coutances mer et bocage auprès des communes lauréates renforce la dynamique territoriale.

Le comité de projet propose et recommande à Coutances mer et bocage de s'engager dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre à terme d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette action communautaire serait inscrite dans le plan d'action de la convention-cadre en tant qu'action communautaire. La thématique de l'habitat étant au cœur du dispositif, l'action communautaire serait complémentaire avec les actions ciblées des communes.

La convention-cadre établit :

- Une présentation générale du territoire communautaire et spécifique des territoires communaux concernés, ainsi que les dispositifs déjà existants ;
- Les périmètres d'intervention et les secteurs d'intervention prioritaires identifiés sur les centres-villes et centres-bourgs d'Agon-Coutainville, de Coutances et de Gavray-sur-Sienne ;
- Les ambitions de la communauté de communes et des communes lauréates ;
- Le plan d'actions d'Agon-Coutainville :
 - 12 Fiches action pour Agon-Coutainville ;

N°	Fiches action d'Agon-Coutainville	Avancement
AC - 01	Avant-projet Hameau Cochard	En projet
AC - 02	Étude mobilité et Schéma Local des Déplacements	En projet
AC - 03	Réaménagement de la place du Passous	Engagé
AC - 04	Inventaire du patrimoine bâti et non-bâti	En projet
AC - 05	Territoire Engagé pour la Nature et élaboration de l'Atlas de la biodiversité	En projet
AC - 06	Projet de valorisation Mare de l'Essay	En projet
AC - 07	Extension du cimetière	En projet
AC - 08	Accompagnement à la relocalisation du centre de secours	En projet
AC - 09	Projet de relocalisation des services techniques	En projet
AC - 10	Aménagement du parking de l'école de voile	Validé
AC - 11	Réalisation de la Maison des havres	Validé
AC - 12	Étude de faisabilité zone artisanale	En projet

- Les actions communautaires et les plans d'action des autres communes :
 - 2 Fiches action communautaires ;
 - 15 Fiches action pour Coutances ;
 - 9 Fiches action pour Gavray-sur-Sienne ;

N°	Fiches action communautaire	Avancement
CMB - 01	Lancement d'une étude pré-opérationnelle en vue d'engager une OPAH	En projet
CMB - 02	Mise en place d'un observatoire intercommunal du commerce	Engagé

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

N°	Fiches action de Coutances	Avancement
COU - 01	Inciter les projets d'habitat inclusif, innovant, sénior et permettre l'implantation d'une résidence autonomie	Validé
COU - 02	Mise en œuvre du projet Métamorphose de Claires-Fontaines	Engagé
COU - 03	Définition d'un projet de végétalisation de l'espace public	Engagé / En projet
COU - 04	Engager une démarche de réduction de l'éclairage nocturne - Trame noire	En projet
COU - 05	Favoriser la sobriété énergétique des bâtiments	En projet
COU - 06	Élaborer une stratégie de recyclage des eaux de pluie pour les besoins de la ville et encourager les habitants dans cette démarche	En projet
COU - 07	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement Assainissement	Engagé
COU - 08	Mise en œuvre du plan de propreté urbaine et de sa stratégie de communication	Validé
COU - 09	Projet de réaménagement - Unelles	En projet
COU - 10	Projet de réaménagement - Place Saint Nicolas	En projet
COU - 11	Projet de réaménagement - Jardin de l'Évêché	En projet
COU - 12	Projet de réaménagement - Place de la poissonnerie	En projet
COU - 13	Élaboration du Schéma Local des Déplacements	Validé
COU - 14	Recrutement d'un manager de centre-ville et élaboration d'une stratégie de lutte contre la vacance commerciale	Validé
COU - 15	Projet de rénovation de la salle Marcel Hélie	Validé

N°	Fiches action de Gavray-sur-Sienne	Avancement
GSS - 01	Étude et élaboration d'un plan de réaménagement du centre-bourg	En projet
GSS - 02	Réaménagement - Quai de Sienne et Quai de Bief	En projet
GSS - 03	Réaménagement - Rue de la Libération	En projet
GSS - 04	Réaménagement - Place des Tilleuls	En projet
GSS - 05	Projet d'acquisition foncière - création de logements	En projet
GSS - 06	Élaboration Plan de mobilité	En projet
GSS - 07	Aménagement d'un parking (rue Armand Lebailly)	En projet
GSS - 08	Inventaire des bâtiments et logements communaux	En projet
GSS - 09	Création d'espaces de loisirs dans les bourgs	En projet

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

- Les engagements des partenaires cosignataires (État) et des partenaires (Région, Département, Banque des Territoires), notamment en matière d'accompagnement en ingénierie ;
- Le projet de maquette financière traduisant les sources de financement identifiées pour chaque projet ;
- La gouvernance du programme et les modalités d'application de la convention.

La convention est cosignée par les trois communes lauréates et la communauté de communes d'une part, l'État d'autre part. Elle sera effective jusqu'en mars 2026, date de fin du dispositif Petites Villes de Demain.

Le corps de la convention et ses annexes pourront être modifiés par avenant, d'un commun accord entre toutes les parties, après avis du comité de projet.

La convention-cadre Petites Villes de Demain entraîne la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'Opération de revitalisation du territoire est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT présente une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention confère des nouveaux droits juridiques, fiscaux et financiers notamment pour (description complète en annexe) :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif « Denormandie » dans l'ancien (outil de réhabilitation de l'habitat via l'investissement locatif)
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.
- Donner accès, pour les villes labellisées du programme Petites Villes de Demain, à des prêts dédiés de la Banque des Territoires (« prêt Renouvellement Urbain » – Petites Villes de Demain (PRU-PVD) facilitant le financement des opérations d'investissement structurantes par des acteurs publics ou privés à l'échelle de ce périmètre.

La convention-cadre et ses annexes sont annexées à la présente.

VU la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain, signée le 21 mai 2021

Il est proposé au conseil municipal d'Agon-Coutainville :

- d'affirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des autres communes lauréates et de la communauté de communes ;

- de valider le contenu de l'Opération de Revitalisation du Territoire concernant la commune d'Agon-Coutainville, basé sur les axes stratégiques d'action et les actions afférentes ainsi que le périmètre présenté ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire et les documents afférents ;

➤ M. PIGASSE demande où en est le projet du hameau Cochard.

➤ M. LEMESLE confirme que ce projet est toujours d'actualité mais nécessite des acquisitions foncières difficiles à faire aboutir. L'E.P.F.N. est chargée de négocier ces acquisitions pour la commune mais se heurte au refus des propriétaires.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

- M. PIGASSE s'étonne de voir figurer dans les actions retenues la création d'une zone artisanale avec les communes voisines.
- M. le Maire explique qu'il s'agit d'une intention politique, comme la délocalisation du SDIS, qui ne pourra se faire qu'aux abords de la D 650 et éventuellement avec les communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE ces propositions.

N° 2 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Considérant les dix orientations du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), à savoir :

Axe 1 : Ancrer Coutances mer et bocage dans une vision prospective à la hauteur des enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Orientation n° 1 : Accompagner le territoire dans sa transition écologique

Orientation n°2 : Préserver les ressources locales et veiller à leur durabilité : eau, air, sol, énergie, matériaux d'aménagement et de construction

Orientation n°3 : Prévenir les incidences locales de la crise climatique, réduire la vulnérabilité aux aléas naturels et renforcer la résilience du territoire, particulièrement sur le littoral

Axe 2 : Repositionner Coutances mer et bocage dans les dynamiques territoriales du Centre-Ouest Manche et affirmer le rôle stratégique de la ville de Coutances

Orientation n°4 : Repenser les mobilités pour faciliter les liaisons inter et intra territoriales

Orientation n°5 : Accompagner le développement économique et anticiper ses dynamiques de mutation

Orientation n°6 : Développer une politique d'aménagement équilibrée valorisant la proximité

Axe 3 : Affirmer l'identité de Coutances mer et bocage et développer un territoire agréable à vivre, accueillant, équilibré et durable

Orientation n°7 : Conforter la qualité du patrimoine et des paysages littoraux et bocagers au service des habitants

Orientation n°8 : Penser un développement équilibré et durable des communes urbaines et rurales

Orientation n° 9 : Proposer de nouvelles formes urbaines adaptées aux ambitions du territoire

Orientation n°10 : Accompagner le rayonnement du territoire

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- M. PIGASSE félicite M. CHABERT pour la présentation et le travail fourni. Il espère toutefois que Coutances n'aura pas une place trop importante au sein du territoire et que le projet respectera un équilibre avec les autres pôles. Concernant la mobilité, il confirme que les liaisons ferroviaires sont un véritable problème pour les régions. M. PIGASSE espère que les surfaces constructibles réservées à l'économie seront suffisamment importantes pour conforter et attirer les entreprises. Il demande qui prend les décisions sur ces répartitions.
- M. CHABERT explique qu'il s'agit d'un travail partenarial et collaboratif où tous les acteurs ont un rôle à jouer (élus, personnes publiques associées, techniciens...). Ce projet n'est pas un choix de la C.M.B. mais bien le résultat d'un travail commun. Chaque commune devra travailler sur son zonage, en respect des orientations retenues.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

N° 3 – FINANCES
PRET RELAIS DU CREDIT MUTUEL

M. MASTELLOTTO rappelle que par délibération du 18 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de contracter un prêt de 2 000 000 € et un prêt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel afin d'assurer le financement de la résidence Andrée Challe, dans l'attente de la réalisation effective des ventes immobilières des biens, objets de la donation CHALLE. Ces deux emprunts arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

La construction de la résidence Challe est achevée. Le montant global des débours et dépenses engagées par la Mairie s'élève à 4 030 000 € TTC.

Les sommes perçues à ce jour relatives à des ventes réalisées sur les biens immobiliers s'élève à 2 984 500 €.

La différence est compensée par la valeur des biens restant à vendre, notamment le terrain situé Rue Docteur Lemoine à Agon-Coutainville, d'une superficie de 4 864 m², estimée par France Domaine à 300 HT le m².

La gestion budgétaire communale était donc organisée de façon à ce que la vente du terrain Rue Docteur Lemoine nous permette un remboursement du prêt de 500 000 € et un remboursement partiel de 1 500 000 € dès 2022. Le reliquat, soit 500 000 €, était programmé pour 2023 et garanti avec des biens immobiliers non vendus à ce jour, à savoir les studios d'Evreux et un studio à Neuilly, actuellement loué.

Cependant, Maître ALLIX-GIRARD nous a récemment fait savoir que les époux CHALLE sont fermement opposés à toute cession du terrain rue Docteur Lemoine, ayant d'autres desseins et ambitions quant à son devenir.

La Commune est donc confrontée à cette position des donateurs qui nous met dans une impasse financière, l'emprunt relais dont le solde est de 2 000 000 € arrivant à terme en Décembre 2022.

Le Crédit Mutuel fait une proposition de prêt selon les conditions suivantes :

Montant	2 000 000 €
Durée	156 mois
Périodicité	trimestrielle
Différé d'amortissement du capital	2 ans
Taux	2.97 %
Montant total des intérêts	537 008.78 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter :

- Le remboursement du prêt de 500 000 € sur le budget 2022
- La transformation du prêt relais de 2 000 000 € en prêt sur 156 mois selon les modalités exposées ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants

La Commission des Finances, réunie le 17/10/2022, a émis un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

- M. WLASNIAK regrette que la commune attende que les taux remontent pour emprunter. Il rappelle qu'en 2019, les taux étaient beaucoup plus faibles.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

- M. GUILLOTTE lui rappelle qu'en 2019, le besoin de financement n'était pas le même, puisqu'un prêt-relais était en cours. Il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion.
- M. PIGASSE pense que le Conseil Municipal avait pris un gros risque en se lançant dans cette opération sans véritable garantie. Il regrette que le budget communal supporte ce risque qui aura un impact important sur les futurs investissements.

Par 17 voix POUR, 1 ABSTENTION (D. COUTANCEAU) et 4 voix CONTRE (N. PIGASSE, I. BOUYER MAUPAS, D. CAVELLEC, P ; WLASNIAK), le Conseil Municipal

VALIDE cette proposition.

N° 4 – FINANCES
BUDGET CAMPINGS – DECISION MODIFICATIVE

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante, permettant d'une part de régulariser la location du terrain d'assiette des campings (2020-2021-2022) au profit du Budget Communal et la mise à disposition de personnel et d'autre part de réajuster les besoins en charges de personnel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Chapitre 011 – Charges générales</u> Compte 613 – Location de terrain + 30 000	<u>Chapitre 70 – Vente de produits</u> Compte 706 – Prestations de service + 39 000
<u>Chapitre 012 – Charges de personnel</u> Compte 3215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement + 3 000 Compte 6411 – Salaires + 6 000	
TOTAL + 39 000	TOTAL + 39 000

Par 21 voix POUR et 1 voix CONTRE (P. WLASNIAK), le Conseil Municipal,

APPROUVE cette décision modificative.

N° 5 – FINANCES
BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

Afin d'assurer le financement des dépenses générales pour l'année 2022, en tenant compte des diverses dépenses supplémentaires non prévisibles (augmentation des charges sociales et des cotisations, augmentation générale des prix), il est proposé la décision modificative suivante :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Chapitre 011 – Charges générales</u> + 54 000	<u>Chapitre 73 – Impôts et taxes</u> Compte 7364 – Produit des jeux + 70 000
<u>Chapitre 012 – Charges de personnel</u> + 10 000	
<u>Chapitre 65</u> Subvention + 5 000 Cotisations élus + 1 000	
TOTAL + 70 000	TOTAL + 70 000

Par 18 voix POUR, 4 voix CONTRE (N. PIGASSE, I. BOUYER MAUPAS, D. CAVELLEC, P. WLASNIAK), le Conseil Municipal,

VALIDE cette modification budgétaire.

N° 6 – PERSONNEL

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL

Mme BESSIN rappelle que par délibération du 28 mars 2022 , le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments.

Or, la personne susceptible d'être recrutée est actuellement en disponibilité du CCAS de Coutances sur un poste d'adjoint technique principal.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique principal et de supprimer le poste d'adjoint technique existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Déchets verts

- M. PIGASSE a demandé si des décisions avaient été prises concernant le ramassage des déchets verts sur a commune
- M. le Maire annonce qu'une réunion « toutes commissions » aura lieu le 28 novembre 2022 à 18 h 00 pour discuter de ce sujet.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Budgets

M. WLASNIAK fait remarquer que beaucoup de décisions modificatives budgétaires sont proposées au Conseil Municipal.

Il demande si on a anticipé sur le problème de l'inflation et quelles mesures sont envisagées.

Il rappelle que la procédure comptable M 57 prévoit la possibilité pour le Maire de procéder à des virements de compte à compte sans qu'ils soient obligatoirement soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Cela lui semble être un gain de temps en terme de fonctionnement.

Il suggère que la commune fasse les démarches pour s'engager dans la procédure comptable M 57 pour l'année 2024.

Il rappelle qu'il vote contre chaque décision modificative, en cohérence avec son vote contre les budgets primitifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2022

La Secrétaire de Séance,

Jocelyne HENNEQUIN



Le Maire,

Christian DUTERTRE

